

## *Les mesures d'accompagnement à la sortie*

*Le dossier de préparation du thème « Les mesures d'accompagnement à la sortie » a été réalisé par le groupe de Nantes ainsi que l'animation de la commission pendant les Assises.*

### **I. LES CONSTATS**

Le GENEPI a constaté que malgré un grand nombre d'intervenants chargés de l'accompagnement à la sortie de prison, ceux-ci manquaient de coordination dans leurs actions et interventions. Des actions menées à l'extérieur de la prison peuvent faire doublon avec ce qui avait déjà été préparé à l'extérieur.

Les différents partenaires n'arrivent pas à mettre en place ce que les textes préconisent. Le suivi de l'action entreprise au sein de la prison est difficilement réalisable à l'extérieur.

Même si la formation des surveillants est de plus en plus axée sur la réinsertion, ces derniers constatent toutefois que cette mission relève d'une utopie, faute de temps, de moyens. Le principal obstacle à une réelle mission de réinsertion est l'incompatibilité de celle-ci avec leur mission de sécurité. Le manque de moyen est récurrent dans l'administration pénitentiaire. En effet, les surveillants ne sont pas les seuls à en pâtir, les services publics et en particulier les services socio-éducatifs en souffrent cruellement pour faire aboutir les projets entamés.

A contrario, les associations, face à cette pénurie, se donnent les moyens d'agir. Leur indépendance leur permet de faire appel à des intervenants extérieurs à l'AP, sensibiliser le public. Elles sont donc dégagées de l'inertie caractérisant parfois les administrations quelles qu'elles soient. Ce n'est toutefois pas une raison pour que l'AP en particulier se dégage de sa mission de réinsertion.

La prison ne devrait plus être un lieu d'exclusion, mais plutôt de réinsertion. Cette réinsertion passe par les mesures d'accompagnement à la sortie. Alors que pour le détenu, il n'existe qu'une seule pensée : sortir, le souci de préserver la paix sociale et de s'occuper de la gestion du personnel freinent la politique de réinsertion. Les problèmes de réinsertion / insertion ne devraient pas non plus n'être qu'aux mains de l'AP, mais également de la société dans son ensemble.

En préparant l'accompagnement à la sortie dès l'entrée en prison, il est nécessaire de responsabiliser le détenu, de le rendre acteur. Cela peut passer par une réinsertion professionnelle mais pas uniquement. Aujourd'hui, la préparation à la sortie, dans le milieu carcéral, passe essentiellement par la réinsertion professionnelle. Hors, l'expérience montre que l'insertion dans la société va bien au-delà de l'insertion par l'économie (qui n'est pas facilitée par la conjoncture actuelle). Il s'agit d'abord de reconstruire l'individu avant de penser à l'insérer.

### **II. LES PROPOSITIONS**

La réinsertion étant la seconde mission de l'AP et compte tenu de l'importance de la sortie de prison, l'insuffisance du personnel s'en occupant n'est-elle pas à remettre en question ? Le manque de financement et de temps est récurrent dans les différents services rencontrés. Une politique budgétaire en faveur de la réinsertion améliorerait la qualité des actions menées.

La réinsertion, mission de service public, devrait être une réelle priorité. Ainsi, l'AP devrait faire preuve d'une politique plus active et ne pas se décharger de sa mission sur les associations. Cependant, ses associations

apportent une richesse qui est à encourager. Il serait donc nécessaire de coordonner les différentes actions et de les rendre plus transparentes auprès des détenus.

Les circulaires de 1995 et 1997 sur la formation professionnelle prévoient un certain nombre d'actions (notamment stages en entreprise qui favorisent les liens intérieur-extérieur) qui ne sont actuellement pas effectifs. Il serait donc souhaitable de mettre en œuvre ces politiques ministérielles avant d'aller au-delà. En outre, une prise en considération des formations suivies pendant l'incarcération, de même que l'établissement d'un contrat de travail entre détenus et entreprises permettrait de valoriser cette période. De plus, on constate une inadéquation entre les formations professionnelles et les besoins du marché.

L'état souhaite favoriser l'insertion cependant il l'entrave :

- en laissant certaines administrations consulter le bulletin numéro 2 du casier judiciaire,
- en fermant les concours de la fonction publique aux sortants de prison.

Une sensibilisation auprès des employeurs est indispensable pour lutter contre les réflexes de peur et d'exclusion vis-à-vis des sortants de prison.

Des phases de transition, comme le QIS (Quartier Intermédiaire Sortants) de Fresnes, devraient être intégrées systématiquement en fin de peine.

Pour lutter contre l'extrême précarité au moment de la sortie, les aides sociales devraient être effectives dès les premiers jours et non être tributaires des délais administratifs. Pour cela, la demande de RMI devrait pouvoir être déposée avant la sortie, au lieu d'une simple préparation de dossier.

La généralisation de l'accès aux soins étant une volonté politique, il faudra veiller à ne pas encore oublier la population pénale. La bonne santé tant psychique que physique étant un élément essentiel de réinsertion, tous les efforts doivent être menés dans cette direction, notamment en ce qui concerne les soins psychiatriques et le sevrage des toxicomanes.